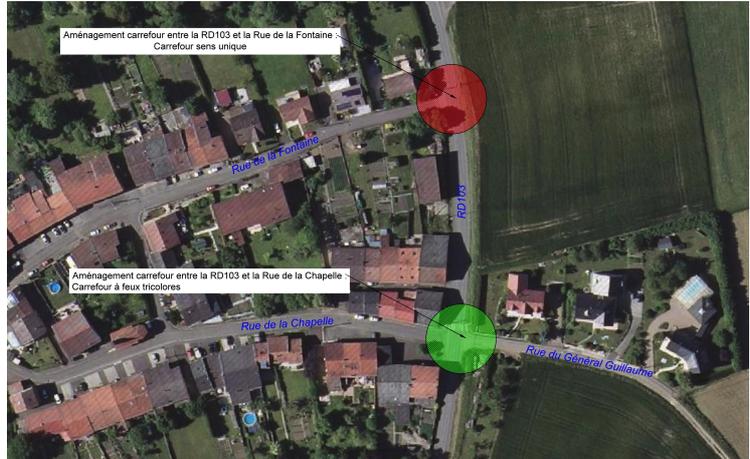




COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

Travaux de sécurisation des carrefours à Vaudoncourt

Malgré de précédents aménagements de sécurisation des carrefours de Vaudoncourt réalisés il y a quelques années, de nombreux automobilistes qui traversent le village par la départementale 103M roulent à une **vitesse excessive**. Ces excès rendent les **entrées** et **sorties** de Vaudoncourt **dangereux**. La visibilité pour sortir étant par ailleurs très limitée, elle constitue un danger que le projet d'aménagement porté par la municipalité a pour objectif de résoudre.



Un carrefour à feux tricolores rue de la Chapelle

Ainsi, le carrefour rue de la Chapelle verra la mise en place d'un carrefour à feux tricolores muni de **radar** de détection de vitesse. Le fonctionnement du feu permettra de **réduire la vitesse** des automobilistes circulant sur la 103M à 50m/h par son fonctionnement dit «à récompense» en octroyant le vert à l'automobiliste arrivant à une vitesse adaptée. Ce système à feux permettra également de donner la **priorité aux véhicules qui sortiront de Vaudoncourt** sur les véhicules qui circulent sur la départementale.

Un carrefour à sens unique rue de la Fontaine

Au regard de l'étroitesse de l'entrée de la rue de la Fontaine et du manque de visibilité prononcé, il a été décidé de rendre la rue de la Fontaine à **sens unique jusqu'à la fontaine** pour ne plus avoir qu'un sens d'entrée depuis la départementale 103M. Ce principe supprime ainsi définitivement tout risque d'accident en sortie de carrefour et permettra à cette occasion de sécuriser la circulation piétonne.



La mise en place d'une zone partagée sur l'ensemble des voiries à Vaudoncourt

Afin de compléter ces dispositifs de sécurité au niveau des carrefours, la création d'une zone partagée sur l'ensemble des voiries à Vaudoncourt sera mise en place.

La vitesse de circulation sera réduite à **20km/h**.

Les **piétons** seront ainsi mieux protégés car **prioritaires** même hors des passages piétons ce qui permettra une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la voirie (piétons, cyclistes et véhicules motorisés).

Montant et planning de réalisation des travaux

Le montant total des travaux s'élève à 64 600 € HT. Une subvention de 15 000€ au titre des amendes de Police a été obtenue par la commune. Les travaux devraient démarrer le 2 août et s'achever 4 semaines plus tard.